

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

**COMPTE-RENDU
COMITE SYNDICAL**

Séance du 16 décembre 2020

Date de convocation : 30 novembre 2020

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 18

Nombre de délégués syndicaux absents : 6

Nombre de votants : 18 + 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Chaulnes sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents avec voix délibératives :

- . **CC de Haute Somme** : BLONDELLE Jean-Marie – BOULOGNE Christophe – FAGOT Maryse – FRANCOIS Eric (+ 2 pouvoirs) - MAES Gautier – TRICOTET Fabrice
- . **CC de l'Est de la Somme** : DEMULE Frédéric - LEGRAND Eric – RAGUENEAU Françoise – RIMETTE Jean Michel (représentant JM WISSOCQ) - RIOJA José – SALOME André
- . **CC Terre de Picardie** : CAUCHOIS ALAIN - CHEVAL Philippe – CRAPPIER Magali – ETEVE Bruno – MARECHAL Annick – SCIASCIA Georgette

Titulaires absents excusés : CHOQUET Florence – PAYEN Jean Dominique (pouvoir à Eric FRANCOIS) – VANOYE Jacques (pouvoir à E. FRANCOIS) – WISSOCQ Jean Marc (représenté par J.Michel RIMETTE)

Etaient également présents sans voix délibérative : LESAGE Alain – MEREL Michel – BEAUFILS Christian – LATAPIE COPE Nadège – LINEATTE Thierry

Secrétaire de séance : Jean-Marie BLONDELLE

Ordre jour:

Administration générale

- Création d'un emploi en charge de la gestion administrative et financière et mise à jour du tableau des effectifs
- RIFSEEP : précision / cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Validation du plan d'amortissement du budget annexe FISAC
- Validation du programme d'actions 2021
- Vote du budget primitif 2021 :
 - . Budget principal
 - . Budget annexe ADS
 - . Budget annexe FISAC
 - . Budget annexe Promotion du tourisme.

Aménagement du territoire

- Lancement du programme d'actions dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilité – Territoires de nouvelles mobilités durables TENMOD ».

Développement économique et touristique

- Somme Tourisme : convention de partenariat relative au dispositif de mesure annuelle du poids et des retombées économiques du tourisme du département et de ses territoires.

Culture

- Les Imaginaires 2021 – Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal (*annule et remplace la délibération du 04 novembre 2020*)

Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Jean-Marie BLONDELLE est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Les membres du comité syndical ont été destinataires des procès-verbaux des séances du Comité Syndical du 25/09/2020 et du 04/11/2020. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à leur contenu.

- ✓ Les procès-verbaux sont validés à l'unanimité des membres présents.

1 - Création d'un emploi en charge de la gestion administrative et financière et mise à jour du tableau des effectifs

Poste concerné : en charge de la gestion administrative et financière.

Le poste est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des adjoints administratifs territoriaux.

Les missions portent notamment sur la gestion des dossiers ressources humaines, sur la préparation et l'exécution du budget, sur la préparation et le suivi des décisions administratives.

La durée moyenne hebdomadaire de service est de 35 heures.

Recours aux contractuels :

Conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984, il sera possible d'avoir recours à un contractuel notamment dans le cadre suivant :

- . Article 3-1 (pour remplacement du titulaire du poste, momentanément indisponible) pour la durée de l'absence de l'agent avec la possibilité de débiter le contrat avant le départ de l'agent à remplacer afin d'assurer la passation de dossiers.
- . Article 3-2 (Vacance temporaire d'emploi) pour une durée initiale maximale de 1 an reconductible dans la limite autorisée par la législation.
- . Article 3-3.2 (si nature des fonctions et besoins du service le justifie et si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté) pour une durée initiale maximale de 3 ans reconductible dans la limite de 6 ans puis CDI.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Niveau de recrutement minimum : BAC + 2 avec une expérience similaire (connaître notamment le fonctionnement des collectivités, le statut de la FPT, les règles juridiques / Finances publiques et actes administratifs)

Rémunération : Le traitement sera calculé en fonction de son profil et de son expérience. Il sera fixé dans la limite du dernier indice de la grille indiciaire du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Il pourra par ailleurs, le cas échéant, bénéficier du régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi retenu à la suite du recrutement. Les résultats professionnels et les résultats collectifs du service permettront de déterminer la rémunération totale.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

Parallèlement le comité est invité à approuver la mise à jour du tableau des effectifs au 01/01/2021.

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent portant sur la gestion administrative et financière tel que présenté en amont ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.
- D'autoriser le Président à procéder au recrutement et à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.
- D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs du PETR Cœur des Hauts de France à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	EFFEC TIF Budg	POSTES
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Directeur(trice)
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission urbanisme et développement local
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission tourisme
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission Economie / Développeur (Responsable Développement Economique)
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Coordinateur(trice) culturel
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission Pays d'Art et d'Histoire
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission Economie
Culturelle OU Administrative	Bibliothécaire territorial OU Attaché territorial	Bibliothécaire OU Attaché	COMPLET	1	Coordinateur(trice) Lecture Publique
Administrative	Attaché territorial	Attaché	NON COMPLET : 17.5/35ème	1	Coordinateur(trice) Contrat Local de Santé
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission PCAET
Administrative	Attaché territorial	Attaché	COMPLET	1	Chargé(e) de mission FISAC et Revitalisation Centres-bourgs
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	COMPLET	1	Responsable Administratif(ve) et Financier(ère)
Administrative	Rédacteur Territorial OU Adjoint administratif territorial	Du grade d'adjoint administratif au grade de rédacteur principal 1 ^{ère} classe	COMPLET	1	En charge de la Gestion Administrative et Financière
Culturelle	Assistant territorial de conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	Assistant de conservation du Patrimoine	COMPLET	1	Chargé(e) de mission Patrimoine

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif ou adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	COMPLET	2	Instructeur(trice) ADS
Administrative	Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	COMPLET	1	Assistant(e) Administratif(ve)
TOTAL				17	

2 - RIFSEEP : précision / cadre d'emploi des adjoints administratifs

Pour être en adéquation avec les emplois au PETR, il est proposé d'apporter un complément d'information sur les emplois des adjoints administratifs comme suit :

✓ **Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux**

Le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, est réparti en 2 groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Groupe de fonctions	Emplois	Plafonds annuels (sans logement)	Plafonds annuels CIA
Groupe 1	Poste d'instruction et de gestion	7 200 €	1 260 €
Groupe 2	Poste d'assistance et d'exécution	7 200 €	1 200 €

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le complément apporté au cadre d'emploi des adjoints administratifs à compter du 01/01/2021 tel qu'indiqué en amont ;
- D'inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget de l'exercice courant, au chapitre 012.

3 - Validation du plan d'amortissement du budget annexe FISAC

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide, pour le budget annexe FISAC, les durées d'amortissement indiquées ci-après :

Investissement	Durée
Matériel informatique	5 ans
Logiciel	4 ans
Téléphonie	3 ans
Mobilier	10 ans
Divers matériels de bureau	4 ans

4 - Validation du programme d'actions 2021

Les actions 2021 portées par le PETR, soumises à l'approbation du comité ont toutes été présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Elles se présentent comme suit :

- . **Programme culturel : 170 840 € TTC**
 - . Lecture publique (dont Système Intégré de Gestion des Bibliothèques)
 - . Education artistique et culturelle « panorama »
 - . « les imaginaires » (spectacles, résidences d'artistes, médiation)
- . **Pays d'Art et d'Histoire : 38 650 € TTC**
- . **Parc de scooters : 24 600 € TTC**
- . **Contrat Local de Santé : 2 000 € € TTC**
- . **Chemins de randonnée : 1 000 € TTC**
- . **Concours des villes et villages fleuris : 10 230 € TTC**
- . **Plan de paysage : 18 300 € TTC**
- . **PCAET : 17 920 € TTC**
- . **Mobilité : 4 500 € TTC**
- . **Animation GAL : 14 050 € TTC**
- . **Economie : 17 000 € TTC**
- . **Observatoire du Tourisme : 2 750 € TTC**

✓ Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble du programme d'actions 2021
- Approuve les dépenses prévisionnelles s'y rattachant.
- Autorise le Président à engager les consultations nécessaires pour le bon déroulement des opérations.
- Autorise le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre des projets.
- Autorise le Président à solliciter des fonds auprès de différents partenaires, notamment l'Europe (FEADER, FEDER), l'Etat (FNADT,...), la Région, le Département, la MSA, la DRAC, la DDCS,....

5 - Vote du budget primitif 2021 – Budget Principal

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical les propositions budgétaires pour l'exercice 2021.

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2020.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Arrondissement de Péronne

Le budget primitif du budget principal s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses 1 060 593 € Recettes 1 060 593 €
- en section d'Investissement,	Dépenses 106 490 € Recettes 131 245 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	330 041 €
	012	Charges de personnel	631 172 €
	65	Autres charges de gestion courante	12 830 €
	66	Charges financières	1 000 €
	67	Charges exceptionnelles	2 550 €
Opération d'ordre	042	Opération d'ordre de transferts entre sections	83 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	013	Atténuations de charges	4 500 €
	70	Produits des services	152 932 €
	74	Dotations subventions et participations	803 675 €
	77	Produits exceptionnels	69 486 €
Opération d'ordre	042	Opération d'ordre de transferts entre sections	30 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	16	Dettes assimilées	3 000 €
	20	Immos incorporelles	56 800 €
	21	Immos corporelles	16 690 €
Opération d'ordre	040	Opération d'ordre entre sections	30 000 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	10	Dotations	2 718 €
	13	Subvention d'investissement	42 527 €
	165	Dépôt, cautionnement reçus	3 000 €
Opération d'ordre	040	Opération d'ordre entre sections	83 000 €

✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2021, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

6 - Vote du budget primitif 2021 – Budget Annexe ADS

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le budget primitif du budget annexe ADS s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	108 038 €
	Recettes	108 038 €
- en section d'Investissement,	Dépenses	2 100 €
	Recettes	2 100 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	12 500 €
	012	Charges de personnel	93 496 €
	65	Autres charges de gestion courante	100 €
Opération d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	1 442 €
	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	500 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE
Département de la Somme
Arrondissement de Péronne

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	70	Produits des services	108 038 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	20	Immos incorporelles	600 €
	21	Immos corporelles	1 500 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	10	Dotations – fonds divers	158 €
Opération d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	1 442 €
	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	500 €

✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2021, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

7 - Vote du budget primitif 2021 – Budget Annexe FISAC

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le budget primitif du budget annexe FISAC s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	68 658 €
	Recettes	68 658 €
- en section d'Investissement,	Dépenses	44 433 €
	Recettes	44 433 €

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	011	Charges à caractère général	17 179 €
	012	Charges de personnel	42 287 €
	65	Autres charges de gestion courante	8 592 €
Opération d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	345 €
	042	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	255 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	74	Dotations et participations	68 658 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	20	Immos incorporelles	400 €
	21	Immos corporelles	200 €
	458101	Opérations pour compte de tiers	43 833 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	458201	Opérations pour compte de tiers	43 833 €
Opérations d'ordre	021	Virement de la section de fonctionnement	345 €
	040	Op. d'ordre entre sections (amortissements)	255 €

✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2021, par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre pour la section d'investissement tel que présenté ci-dessus.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

8 - Vote du budget primitif 2021 – Budget Annexe Promotion du tourisme

Le présent budget est présenté sans reprise des résultats de l'exercice 2020.

Les prévisions 2021 ne concernent que la section de fonctionnement.

Le budget primitif du budget annexe Promotion du Tourisme s'équilibre de la façon suivante :

- en section de Fonctionnement,	Dépenses	304 341 €
	Recettes	304 341 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	014	Atténuation de produits	25 000 €
Opérations réelles	65	Autres charges de gestion courante	279 341 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRE	INTITULE	MONTANT
Opérations réelles	73	Impôts et taxe	25 000 €
Opérations réelles	74	Dotations, subventions et participations	279 341 €

✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif relatif à l'exercice 2021, par chapitre pour la section de fonctionnement.
- Autorise le Président à signer toute convention partenariale et à engager toute démarche permettant le financement et la mise en œuvre des opérations s'y rattachant.

9 - Lancement du programme d'actions dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilité – Territoires de nouvelles mobilités durables TENMOD ».

Afin de répondre aux problématiques de mobilité rencontrées sur notre territoire aux caractéristiques très rurales, le PETR a candidaté en juin 2020 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France Mobilité – Territoires de nouvelles mobilités durables TENMOD » lancé par l'ADEME.

Le territoire a été retenu et a obtenu un total de financement de 100 000 € pour lancer les premières actions en termes de mobilité durable et notamment pour financer un poste de chargé(e) de mission.

Il est aujourd'hui demandé au PETR de valider le lancement du programme d'actions et de programmer l'embauche de la personne en charge du dossier.

Synthèse des principaux axes de l'opération :

- Recrutement d'un ½ temps à compter de septembre 2021
 - Mise en place d'un service d'autopartage
 - Mise en place d'un guichet unique
 - Mise en place d'une gouvernance partagée et adaptée du service
 - Evaluation des actions mises en place pour les améliorer et/ou les corriger
 - Communication auprès des populations cibles et sensibilisation pour changer les mentalités et adopter les bonnes pratiques
- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Valide le lancement du programme d'actions tel qu'indiqué dans la décision de financement de l'ADEME.
 - S'engage sur le recrutement d'un agent à mi-temps à compter de septembre 2021. Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au chapitre 012 du budget 2021.
 - Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce programme, dans la limite des crédits inscrits au budget.

10 - Somme Tourisme : convention de partenariat relative au dispositif de mesure annuelle du poids et des retombées économiques du tourisme du département et de ses territoires.

Dans le cadre du schéma de développement touristique de la Somme (2019-2022) mené par le département de la Somme, il a été proposé de créer un observatoire de l'activité touristique sur le département.

Aussi, différents territoires d'échelle supra communautaire ont été associés à la réflexion.

Il a été conjointement décidé de mettre en place une action commune devant, à terme, permettre de calculer le poids et les retombées économiques du tourisme.

Un cabinet a été missionné par Somme Tourisme – ADRT ; il a pour mission de proposer une méthodologie commune et des outils permettant d'obtenir des indicateurs de fréquentation et retombées touristiques sur le territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de valider les modalités de partenariat et les engagements financiers qui en découlent, au travers d'une convention.

Les parties signataires de la convention :

- Somme Tourisme
- Synd.Mixte Baie de Somme 3 Vallées
- Pôle métropolitain du Grand Amiénois
- PETR Cœur des Hauts de France

Les grandes lignes :

- . Participation à différents temps de travail (séminaire, restitutions, évolutions, outils.....)
 - . Utilisation et communication des données
 - . Rôle du comité de pilotage
 - . Participation financière : 2 638 € TTC pour le PETR sur un total de 46 980 € TTC.
 - . Durée d'engagement : 12 mois à compter de décembre 2020, renouvelés par tacite reconduction.
- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Valide le projet de convention présenté ;
 - Autorise le Président à signer la convention ;
 - Autorise le Président à verser la contribution relative au partenariat, telle que définie dans le projet de convention.
 - Confirme l'inscription des crédits au budget primitif 2021.

11 - Les Imaginaires 2021 – Demande de financement FEADER dans le cadre du Leader Gal (annule et remplace la délibération du 04 novembre 2020)

Le comité syndical a délibéré sur ce dossier le 04 novembre 2020.

Or, le dossier a reçu un avis favorable permettant un taux de financement plus élevé.

Aussi, il est nécessaire de délibérer à nouveau afin que le plan de financement intégré à la délibération corresponde à celui qui figurera dans le dossier à présenter au Leader.

- Coût de l'opération : 52 000 € HT.
 - Subvention FEADER via le LEADER GAL : 41 600 € HT (contre 33 300 € dans la délibération précédente).
- ✓ Le comité Syndical, à l'unanimité :
- Approuve l'opération ;
 - Valide le plan de financement. En cas de financement externe inférieur au prévisionnel le reste à charge sera supporté par le PETR ;
 - Autorise le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Marie BLONDELLE
Secrétaire de séance



Philippe CHEVAL
Président



